



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-123

PUBLIÉ LE 15 FÉVRIER 2022

Sommaire

Assistance Publique Hôpitaux de Paris - Centre Université de Paris /

75-2022-02-15-00003 - Arrêté portant délégation de signature - Marchés
APHP Centre Université de Paris (5 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / AP-HP Sorbonne Université

75-2022-02-15-00002 - Arrêté portant délégation de signature de Madame
Christine Welty, directrice générale du Groupe hospitalier APHP.Sorbonne
Université regroupant les sites de Charles-Foix, Pitié-Salpêtrière, Rothschild,
Saint-Antoine, Tenon, Trousseau et La Roche-Guyon (8 pages)

Page 9

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Délégation à la Coordination des Politiques d Achat

75-2022-02-09-00012 - Arrêté portant délégation de signature à la
coordination des politiques d'achat (2 pages)

Page 18

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction des affaires juridiques et des droits des patients

75-2022-02-15-00005 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté portant
délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de
l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (1 page)

Page 21

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2022-02-15-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal - PCE 5-13-14 (2 pages)

Page 23

Assistance Publique Hôpitaux de Paris - Centre
Université de Paris

75-2022-02-15-00003

Arrêté portant délégation de signature - Marchés
APHP Centre Université de Paris

Arrêté de délégation de signature n°

Le Directeur Général par intérim du Groupe Hospitalo-Universitaire APHP. Centre université de Paris regroupant (Broca La Collégiale, Cochin, Coeurin-Celton, Hôpital européen Georges Pompidou, Hôtel-Dieu, Necker-Enfants malades et Vaugirard).

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun.

Vu l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Didier FRANDJI, le Directeur Général par intérim du Groupe hospitalo-universitaire APHP. Centre université de Paris en matière de marchés publics,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- Monsieur Jérôme ANTONINI, directeur placé auprès du Directeur Général par intérim du Groupe hospitalo-universitaire APHP. Centre université de Paris en qualité d'adjoint,
- Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice des Hôpitaux Cochin et Hôtel-Dieu du GHU APHP. Centre université de Paris,
- Madame Maya VILAYLECK, directrice chargée de l'hôpital Necker-enfants malades du GHU APHP. Centre université de Paris,
- Madame Anne LEFEBVRE, directrice de l'hôpital Européen Georges-Pompidou du GHU APHP. Centre université de Paris,
- Monsieur Emmanuel LAVOUE, directeur des hôpitaux Coeurin-Celton, Vaugirard Gabriel-Pallez, Broca et La Collégiale du GHU APHP. Centre université de Paris,

en vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à

- Madame Marianne BENSARD, directrice des achats, services économiques et logistiques du GHU APHP. Centre université de Paris,
- Monsieur Youness IDRISSE, directeur des achats, services économiques et logistiques adjoint du GHU APHP. Centre université de Paris,
- Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice des Hôpitaux Cochin-Port Royal et Hôtel Dieu du GHU APHP. Centre université de Paris,
- Madame Charlotte CARDIN, directrice des ressources humaines adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris,
- Madame Marie-Liesse LEFRANC, directrice des ressources humaines adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris,

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 10° et 12° de l'article 2 B dans le cadre de la présidence des Commissions Locales d'Appréciation des Offres (C.L.A.O.) ;

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée aux cadres suivants en vue de signer dans les domaines relevant de leurs compétences, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté directorial modifié du 04 mai 2016, passés pour le compte du GHU APHP. Centre université de Paris, comme suit :

Pour la Cellule des marchés :

- Madame Murielle CLAREBOUT DELAULNE, attachée d'administration hospitalière, responsable de la Cellule des marchés du GHU APHP. Centre université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8° (à l'exception de l'attribution), 10° et 12° de l'article 2 B ; 6° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Murielle CLAREBOUT DELAULNE*, délégation est donnée à Monsieur Philippe URBAN, attaché d'administration hospitalière, à Madame Ann-Sophie GAZEL, adjoint des cadres hospitalier, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 10° et 12° de l'article 2 B ;

Pour la direction des investissements :

- Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des investissements du GHU APHP. Centre université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ*, délégation est donnée à Monsieur Yann LE CORGUILLE, ingénieur en chef, à Monsieur Jean-Pierre PATRON, ingénieur en chef, à Monsieur Hervé GUICHETEAU, ingénieur en chef, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ*, délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc SAILLOUR, directeur technique, maintenance et sécurité incendie du GHU APHP. Centre université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ*, délégation est donnée à Monsieur Sébastien PONS, directeur des équipements du GHU APHP. Centre université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ*, délégation est donnée à Madame Claire ARCHIER, Attachée d'administration hospitalière du GHU et Madame Agnès WOELFFEL, Attachée d'administration hospitalière du GHU, en vue de signer les actes visés au 1°, 6° et 11° de l'article 2C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien PONS*, délégation est donnée à Monsieur Jean-Eric LEFEVRE, directeur des équipements adjoint du GHU APHP. Centre université de Paris, à Monsieur Jean-Michel BRETAGNE, directeur des équipements adjoint du GHU APHP. Centre université de

Paris, à Madame Fabienne BALNY, directrice des équipements adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris, à Madame Cathy DECOSTER, directrice des équipements adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction achats, services économiques et logistiques :

- Madame Marianne BENSAID, directrices des achats, services économiques et logistiques du GHU APHP. Centre université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marianne BENSAID, délégation est donnée à Monsieur Youness IDRISSE, directeur des achats, services économiques et logistiques adjoint du GHU APHP. Centre université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.*
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marianne BENSAID, délégation est donnée à Monsieur David DAYLIES, Ingénieur logistique et responsable de la restauration du GHU APHP. Centre université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.*
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marianne BENSAID, délégation est donnée à Madame Gwenola DAHAN, Attachée d'administration hospitalière du GHU, Monsieur Amaury JACQUELOT, Attaché d'administration hospitalier du GHU et Monsieur Claude THIOUX, Technicien supérieur hospitalier, en vue de signer les actes visés au 1°, 6° et 11° de l'article 2C ;*
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marianne BENSAID, délégation est donnée à Monsieur Apollinaire BONNEREAU, Responsable du magasin hôtelier du GHU et Monsieur Antoine RODRIGUEZ, Adjoint au responsable du magasin hôtelier en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2C pour les produits hôteliers et linge à usage unique stockés ;*
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marianne BENSAID, délégation est donnée à Madame Paloma CONSTANTINI, responsable restauration et Monsieur Christophe BIDAUX, Responsable restauration, en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2C pour les produits alimentaires stockés et hors stock ;*

Pour la direction des systèmes d'information:

- Madame Sophie CARLI-BACHER, directrice des systèmes d'information du GHU APHP. Centre université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie CARLI-BACHER, délégation est donnée à Madame Sylvie POUGEADE, responsable du système d'information local, à Madame Florence CHAMBERY, attachée d'administration hospitalière, à Monsieur Nabil EL HAOUARI, adjoint au responsable de la Direction du système d'information, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.*

Pour la direction des affaires financières :

- Madame Julie GRUNDLINGER, directrice des finances du GHU APHP. Centre université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Julie GRUNDLINGER, délégation est donnée à Madame Hélène FAUSSER, directrice des finances adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris, à Monsieur Kévin TORTET, directeur des finances adjoint du GHU APHP. Centre université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.*

Pour la direction des ressources humaines :

- Monsieur Eric ROUSSEL, directeur des ressources humaines du GHU APHP. Centre université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric ROUSSEL*, à Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur des ressources humaines adjoint du GHU APHP. Centre université de Paris, à Madame Marianne FRANIER, directrice des ressources humaines adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris, à Madame Charlotte CARDIN, directrice des ressources humaines adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris, à Madame Marie-Liesse LEFRANC, directrice des ressources humaines adjointe, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C

Pour la direction de la recherche, de l'innovation et des maladies rares :

- Madame Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de la recherche, de l'Innovation et des maladies rares du GHU APHP. Centre université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène CART-GRANDJEAN*, délégation est donnée à Madame Aminata KONE, chargée de mission, à Madame Aurore ATTAÏBI, chargée de mission, à Madame Estelle ZIEGLER, attachée d'administration hospitalière, à Madame Véronique RICHARD, adjoint des cadres hospitalier, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des affaires médicales :

- Madame Marie-Cécile MOCELLIN, directrice des affaires médicales du GHU APHP. Centre université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Cécile MOCELLIN*, délégation est donnée à Madame Sophie MARAVAL, directrice des affaires médicales adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris, à Madame Marie AYOUB, directrice des affaires médicales adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C

Pour la direction de la coordination des activités de soins :

- Monsieur Christophe GUENOT, coordinateur général des activités de soins de du GHU APHP. Centre université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe GUENOT*, à Madame Béatrice MOUGNE-GIRARD, coordinatrice générale des activités de soins adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris, à Monsieur Philippe MAURICE, coordinateur général des activités de soins adjoint du GHU APHP. Centre université de Paris, à Madame Sylvie SAUVAGE, coordinatrice générale des activités de soins adjointe du GHU APHP. Centre université de Paris, à Madame Florence ROSSI, directrice des soins hôpitaux Coentint-Celton et Vaugirard Gabriel-Pallez en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C

Pour la direction de la qualité, gestion des risques et relations avec les usagers :

- Madame Pascale FINKELSTEIN, directrice de la qualité, gestions des risques et relations avec les usagers du GHU APHP. Centre université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale FINKELSTEIN*, à Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur adjoint de la qualité, gestions des risques et relations avec les usagers adjoint du GHU APHP. Centre université de Paris, en vue de

signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C

Pour la direction de la communication :

- Madame Aude CHABOISSIER, directrice de la communication du GHU APHP. Centre université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aude CHABOISSIER*, à Madame Anne-Cécile BARD, adjointe à la directrice de la communication, à Madame Claire PATRELLE, directrice de la communication des hôpitaux Cochin-Port-Royal et Hôtel-Dieu, à Madame Valérie MUNOS, directrice de la communication de l'HEGP, à Madame Christine CONAN, responsable de la communication des hôpitaux Broca La Collégiale Corentin-Celton et Vaugirard Gabriel-Pallez, à Madame Valérie METRAL, responsable de communication de l'hôpital Necker-Enfants malades en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 3°, 6°, 7°, 8°, 12° et 14° de l'article 2 C

Pour la Pharmacie à Usage Intérieur :

- Monsieur Salvatore CISTERNINO, Pharmacien, Chef de Service et gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur du site Necker Enfants malades, en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2C ;
- *En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Salvatore CISTERNINO*, Pharmacien, Sylvain Auvity - Pharmacien (MCU-PH), à Christine Broissand - Pharmacien (PH), à Rozenn Clément - Pharmacien (PH), à Camille Cotteret - Pharmacien (PH contractuelle), à Raphaele Escalup-Delhommeau - Pharmacien (PH), à Robert Ratiney - Pharmacien (PH), à Scarlett Wise - Pharmacien (PH Contractuelle), à Mélanie Doisne pharmacien assistante spécialiste, à Céline Chasport pharmacien assistante spécialiste, à Frédérique Benamar pharmacien assistante spécialiste.
- Madame Audrey LACOUR, Pharmacien, Chef de Service et gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur du site Broca, en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2C

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 modifié du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Didier FRANDJI, Directeur général par intérim du GHU APHP. Centre université de Paris, en matière de marchés publics.

ARTICLE 6 : L'arrêté de délégation de signature n°75-2021-11-25-00008 du 25 novembre 2021, est abrogé.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 15 février 2022

Didier FRANDJI,

**Directeur général par intérim du
GHU APHP. Centre université de Paris**

SIGNE

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-02-15-00002

Arrêté portant délégation de signature de
Madame Christine Welty, directrice générale du
Groupe hospitalier APHP.Sorbonne Université
regroupant les sites de Charles-Foix,
Pitié-Salpêtrière, Rothschild, Saint-Antoine,
Tenon, Trousseau et La Roche-Guyon

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix, Saint-Antoine, Tenon, Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n° 75-2019-07-17-015 du 17 juillet 2019 modifiant l'arrêté directeur n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Pauline MAISANI, directrice adjointe à la directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université,
- M. Aurélien MOLLARD, secrétaire général par intérim du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université,

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université, dans le champ d'attribution de Christine WELTY déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-006 modifié du 17 juillet 2019 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe chargée des achats, développement durable et logistique, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des achats, logistique et développement durable) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;
- **Mme Hélène de BONNIÈRES**, directrice adjointe chargée des projets et de la transformation, à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des projets et de la transformation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions ;

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources humaines et attractivité) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) ;
- **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice adjointe, chargée de la qualité, gestion des risques et expérience patients,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la qualité, gestion des risque et expérience patients) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F, H, I) ;
- **M. Jérôme HUBIN**, directeur adjoint chargé des ressources financières,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources financières) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G) ;
- **Mme Mathilde LEFÈVRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et innovation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe G : points 4, 5 et 6).
- **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et services numériques,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des investissements et services numériques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E, F points : 1, 2, 4 et 5, paragraphe H : point 4) ;
- **Mme Pascale LEMASÇON**, coordonnatrice générale des soins,
à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux, et tous actes correspondant à ses fonctions (coordonnatrice générale des soins) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe K) ;
- **M. Aurélien MOLLARD**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération,
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des affaires et ressources médicales, coopération) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et G).

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon,
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;
- **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine,
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;
- **Mme Julie LAIGRE**, directrice des sites Charles-Foix et Rothschild,
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **Mme Pauline MAISANI**, directrice du site Pitié-Salpêtrière,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;

- **M. Aurélien MOLLARD**, directeur par intérim des sites Trousseau et La Roche-Guyon,

à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

Direction des achats, logistique et développement durable

En cas d'empêchement de **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe chargée des achats, du développement durable et de la logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Anne-Gaëlle DANIEL et Mme Anne-Emmanuelle THOMAS**, directrices adjointes et adjointes à la directrice des achats, du développement durable et de la logistique sur tous les points du paragraphe C ;
- **Mme Annie CHARRIER**, attachée d'administration hospitalière principale, **Mme Sylviane MORENO MARTINEZ**, attachée d'administration hospitalière, **M. Julien ROUSSEL**, adjoint des cadres hospitaliers **M. Jean François DAMANE**, ingénieur coordonnateur en restauration, **Mme Lydie MAUDIEU** et **M. Christophe STEPHANO**, ingénieurs, **M. Fabrice BENIN**, **M. Marc BIGOT**, **Mme Céline CHEVALIER**, **M. Emmanuel CLAUDIN**, **M. Clément GAUTREAU** et **Mme Nazéha KROZIZ**, techniciens supérieurs hospitaliers, **M. David BORGAT** et **M. Philippe VERDIER**, techniciens hospitaliers (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1) ;
- **Mme Sylviane MORENO-MARTINEZ**, attachée d'administration hospitalière et **M. Julien ROUSSEL**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 2, interligne 3) ;
- **Mme Bénédicte MARIN**, attachée d'administration hospitalière, **M. Serge FLASQUE**, ingénieur en chef (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Geneviève CLOUARD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

Direction des ressources humaines et attractivité

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Charles ARANDEL** et **Mme Anne-Gaëlle CHABOD**, directeurs adjoints, **Mme Julia SAUTEREY**, chargée de mission, adjoints à la directrice des ressources humaines et attractivité (paragraphe A, B, G et H : points 4 et 5) ;
- **M. Bruno BISIAUX**, **Mme Catherine EL KAIM**, **Mme Solène LAMBERT** et **M. Philippe RENAUD**, attachés d'administration hospitalière, **Mme Bénédicte BALOCHE**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe A, B, G et H : points 4 et 5) ;
- **Mme Sylvie KOUDOU**, **Mme Oulimata NDOYE-FELTRIN** et **Mme Emmanuelle SAUX**, adjoints des cadres hospitaliers, (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Naïma BOUKELLAL**, cadre supérieur de santé, pour les matières correspondant à ses fonctions ;
- **Mme Sandrine TANQUEREL**, attachée d'administration hospitalière (paragraphe A, B, G : points 1, 2 et 6, H : points 4 et 5, uniquement pour le site Charles Foix) ;

- **Mme Véronique BOULBEN**, attachée d'administration hospitalière (paragraphe A, B, G : points 1, 2 et 6) ;
- **Mme Nathalie OWENS, M. Thomas JOULOU et M. Thomas GAUTIER**, adjoints des cadres hospitaliers (paragraphe B : points 1 à 22, 26, 27, 31, 32, 36 et 38 et paragraphe G : point 6) ;
- **Mme Sarah BALTAZE**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe B : point 6) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Pierre FEREC et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H).

Direction de la qualité, gestion des risques et expérience patients

En cas d'empêchement de **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice chargée de la qualité – gestion des risques et expérience patients, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Paul REMOND**, directeur adjoint, adjoint à la directrice de la qualité – gestion des risques et expérience patients ;
- **Mme Valérie DROUVOT et Mme Marie-Annick TRICOIRE**, cadres supérieurs de santé ;
- **Mme Anne RAPPAPORT**, ingénieur hospitalier ;
- **Mme Patricia GRATON**, cadre supérieur socio-éducatif ;
- **M. Philippe LEMESLE**, chargé de mission et **Mme Marie LE GUILLOUX**, adjoint des cadres hospitaliers ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Aude GOLDSZTEJN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F, points 1 et 2, paragraphe H : points 2 et 3, paragraphe I).

Direction des ressources financières

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur chargé des ressources financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Pierre MARGAIN et Mme Marlène RUAT**, directeurs adjoints et adjoints au directeur des ressources financières ;

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G).

En cas d'empêchement de **M. Pierre MARGAIN** et de **Mme Marlène RUAT**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Nathalie CASPERS et M. Olivier LEBouc**, attachés d'administration à la direction des ressources financières ;

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G).

Direction des soins

En cas d'empêchement de **Mme Pascale LEMASÇON**, coordonnateur général des soins par intérim, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Patrick DELAMARE et Mme Caroline PICHON**, coordonnateurs généraux des soins ;
- **Mme Alexandra ANDRO-MELIN, M. Nicolas CABÉRO-FLOREAN, Mme Anne-Lise CAMIUL et Mme Fernande ROGER**, directeurs des soins ;
- **Mme Caroline GUILBERT**, cadre supérieure de santé ;

à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux et tous les actes liés aux fonctions de Mme Pascale LEMASÇON et ceci uniquement pour les matières (paragraphe K) de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé.

Direction des affaires et ressources médicales, coopération

En cas d'empêchement de **M. Aurélien MOLLARD**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Claire DE BRITO**, directrice adjointe et adjointe au directeur des affaires et ressources humaines médicales, coopération (paragraphes A et G) ;
- **Mme Delphine DUBARRY, M. Pierre PERES et Mme Stéphanie THERY**, attachés d'administration hospitalière, pour les matières correspondant à leurs fonctions ;
- **Mme Vanessa KATTY et Mme Laurence MONIN**, adjointes des cadres hospitaliers, pour les matières correspondant à leurs fonctions ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Aurélien MOLLARD et ceci uniquement pour les matières (paragraphes A et G) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

Direction de la recherche et de l'innovation

En cas d'empêchement de **Mme Mathilde LEFÈVRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Tatiana AKAKE**, ingénieur recherche et adjointe à la directrice de la recherche et de l'innovation ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Mathilde LEFÈVRE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et de l'innovation) et uniquement pour les matières (paragraphe G : points 4, 5 et 6) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

Direction des investissements et services numériques

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services numériques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Eve BOUDON**, ingénieure en chef, chargée de la direction des équipements biomédicaux et mobiliers ;
- **M. Michael AUCOUTURIER**, ingénieur général, chargé de la direction des travaux et de la maintenance et pour les matières correspondant à leurs fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4 et en matière d'urbanisme) ;
- **M. Cédric ALLEMANT**, ingénieur principal, chargé de la direction technique du site de Tenon et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point - dépenses d'exploitation et travaux) ;
- **Mme Corentine CHAUMELY**, ingénieur en chef, chargée de la direction technique du site Saint-Antoine et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point - dépenses d'exploitation et travaux) ;
- **Mme Flore CHAUVET**, ingénieur principal, chargée de la direction technique des sites Trousseau et La Roche-Guyon et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point - dépenses d'exploitation et travaux) ;
- **M. Bertrand GUESSANT**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique du site Pitié-Salpêtrière et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point - dépenses d'exploitation et travaux) ;
- **Mme Nathalie PICQUET**, chargée de mission, directrice des systèmes d'information, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphe E) ;
- **Mme Sylvie CITERNE**, chargée de mission, adjointe à la directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphe E) ;
- **M. Cédric VILQUIN**, ingénieur hospitalier chargé de la sécurité générale, pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en matière de contrats et de conventions, point 2 – en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2, 4 et 7, et paragraphe H, point 4) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE et ceci uniquement pour les matières (paragraphes C, E, F : points 1, 2, 4 et 5, et H : point 4) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Caroline PICHON**, coordonnatrice générale des soins ;
- **M. Sabri LOKMANE**, technicien supérieur hospitalier ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Pierre FEREC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Alexandra ANDRO-MELIN**, directrice des soins ;
- **Mme Nadège LAISMAN**, attachée d'administration hospitalière ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Jérôme HUBIN a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

En cas d'empêchement de **Mme Julie LAIGRE**, directrice des sites Charles-Foix et Rothschild, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Anne-Lise CAMIUL**, directrice des soins ;
- **Mme Nathalie BONNET**, attachée d'administration hospitalière ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Julie LAIGRE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles-Foix.

- **Mme Anne-Lise CAMIUL**, directrice des soins ;
- **M. Lionel VIGOURT**, chargé de missions ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Julie LAIGRE, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Rothschild.

En cas d'empêchement de **Mme Pauline MAISANI**, directrice du site Pitié-Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène de BONNIÈRES, Mme Aude GOLDSZTEJN et M. Aurélien MOLLARD**, directeurs adjoints ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Pauline MAISANI a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Pitié-Salpêtrière.

En cas d'empêchement de **M. Aurélien MOLLARD**, directeur par intérim des sites Trousseau et La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe ;
- **M. Lionel VIGOURT**, chargé de missions ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Aurélien MOLLARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur par intérim du site Trousseau.

- **Mme Sandy THÉRON**, cadre socio-éducatif ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Aurélien MOLLARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur par intérim du site La Roche-Guyon.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

Site Charles-Foix

Mme Muriel BROSSARD-LAHMY, M. Arnaud JOAN-GRANGÉ et M. Yann LHOMMÉ, directeurs adjoints au Siège ;
Mme Françoise ERTEL, directrice IFSI ;
Mme Anne-Gaëlle DANIEL et Mme Claire DE BRITO, directrices adjointes, Mme Anne-Lise CAMIUL, directrice des soins, Mme Nathalie BONNET, attachée d'administration hospitalière.

Site Pitié-Salpêtrière

Mme Nathalie CASPERS, Mme Delphine DUBARRY, Mme Catherine EL KAIM, M. Stéphane FERRIER, M. Pierre PERES, attachés d'administration hospitalière, M. Philippe GAULT, Mme Céline KILHOFFER et Mme Nabila TAIBI, cadres supérieurs de santé, M. Clément DAGONNEAU, cadre de santé.

Sites Charles-Foix et Pitié-Salpêtrière

M. Lyonel VERLEY, directeur adjoint au Siège ;

Mme Agnès PETIT, ingénieur en chef site Robert Debré ;

Mme Hélène de BONNIÈRES, Mme Mathilde LEFÈVRE, M. Pierre MARGAIN et M. Paul REMOND, directeurs adjoints, Nicolas CABÉRO-FLOREAN et Fernande ROGER, directeurs des soins.

Site La Roche-Guyon

Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY, cadre supérieur de santé, Mme Agnès MAIRE, cadre de santé, M. Alexis GERMONPREZ, technicien supérieur hospitalier.

Sites Rothschild - Trousseau

Mme Annie CHARRIER, Mme Solène LAMBERT, Mme Cécile MARCHAL et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Franck DAO, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sophia SEBILLE, cadre de santé, Mme Véronique CUVELIER-FLORIAT, ingénieur en organisation.

Site Saint-Antoine

Mme Marlène LEPAGE et Christelle VIEMONT, attachées d'administration hospitalière au Siège ;

M. Charles ARANDEL, directeur adjoint, M. Bruno BISIAUX et Mme Nadège LAISMAN, attachés d'administration hospitalière, M. Franck FANTIN, ingénieur en organisation, Mme Sophie FERNANDES, cadre de santé, Mme Lydie MAUDIEU, ingénieur hospitalier.

Site Tenon

M. Christian DENISE, attaché d'administration hospitalière, M. André GUISTI, ingénieur principal, Mme Fanny LASSERRE, ingénieur biomédical, M. Teddy PICANON, ingénieur hospitalier, M. Sabri LOKMANE, technicien supérieur hospitalier, Mme Martine MECHICHE et Mme Hélène PIQUET, cadres de santé.

Sites La Roche-Guyon, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon et Trousseau

Mme Gaïa GANS, directrice adjointe GHU AP-HP.Paris Seine-Saint-Denis ;

M. Renaud PELLÉ, directeur adjoint au Siège ;

Mme Anne-Gaëlle CHABOD, Mme Marlène RUAT et Mme Anne-Emmanuelle THOMAS, directeurs adjoints, M. Patrick DELAMARE et Mme Caroline PICHON, coordonnateurs généraux des soins, Mme Alexandra ANDROMELIN, directrice des soins.

Tous les sites du groupe hospitalo-universitaires AP-HP.Sorbonne Université

Mme Geneviève CLOUARD, Mme Marie-Pierre FEREC, Mme Aude GOLDSZTEJN, M. Jérôme HUBIN, Mme Pauline MAISANI et M. Aurélien MOLLARD, directeurs adjoints, Mme Pascale LEMASÇON, coordonnatrice générale des soins.

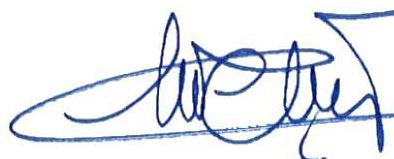
ARTICLE 7 :

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2022-01-07-00023 du 7 janvier 2022 est abrogé.

ARTICLE 8 :

La directrice du groupe hospitalo-universitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 15 février 2022



Christine WELTY
Directrice du GHU AP-HP.Sorbonne Université

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-02-09-00012

Arrêté portant délégation de signature à la
coordination des politiques d'achat

Arrêté Directorial - 2022

modifiant l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

Le directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016, portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-0204-00012 du 4 février 2022 modifiant l'arrêté directorial 02013318-0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

Vu l'arrêté directorial n°ANA 401 2022 01 0012 du 1^{er} février 2022 chargeant Madame Stéphanie DECOOPMAN, directrice générale adjointe, de l'intérim du poste de directrice économique, financière, de l'investissement et du patrimoine à compter du 1^{er} février 2022, en sus de ses fonctions,

Vu l'arrêté directorial n°ANA 401 2022 01 0013 du 1^{er} février 2022 chargeant Monsieur Didier FRANDJI, détaché dans l'emploi fonctionnel de directeur fonctionnel du groupe hospitalier universitaire Paris Seine Saint Denis, de l'intérim du poste de directeur de GHU. APHP Centre Université de Paris, en sus de ses fonctions à compter du 1^{er} février 2022

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Le A et le B de l'article 4 de l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 susvisé sont modifiés comme suit :

A) Pôles d'intérêt commun en charge des achats centraux

- Direction économique, financière, de l'investissement et du patrimoine
Mme Stéphanie DECOOPMAN, directrice par intérim,

B) Unités autonomes opérationnelles

-Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Centre Université de Paris :
M. Didier FRANDJI, directeur par intérim,

-Direction économique, financière, de l'investissement et du patrimoine
Mme Stéphanie DECOOPMAN, directrice par intérim,

ARTICLE 2 :

Le reste de l'arrêté et ses annexes est sans changement

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le - 9 FEV. 2022

Le Directeur Général



Martin HIRSCH

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-02-15-00005

Arrêté directorial modifiant l'arrêté portant
délégation de signature aux directeurs de pôles
d'intérêt commun de l'Assistance publique -
hôpitaux de Paris

Arrêté directorial modifiant l'arrêté portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris

**Le Directeur général
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, de D.6143-33 à D.6143, R. 6147-1, R.6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-013 du 5 juin 2020 modifié portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Arrête :

Article 1

Il est ajouté au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté n°75-2020-06-05-013 du 5 juin 2020 modifié susvisé ce qui suit :

« - Madame Florence VEBER, directrice des relations internationales, »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 15 FEV. 2022



Martin HIRSCH

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-02-15-00001

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
PCE 5-13-14

Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de Contrôle et d'Expertise

5ème-13ème-14ème arrondissements

29 rue du Moulin Vert

75675 Paris cedex 14

Paris, le 15/02/2022

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise du 5ème-13ème-14ème arrondissements

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BODIN Marc	Inspecteur divisionnaire	60 000 €	60 000 €
ANGLES Corinne	inspectrice	15 000 €	15 000 €
CHIRON Flavien	inspecteur	15 000 €	15 000 €
ENJALBAL Stéphane	inspecteur	15 000 €	15 000 €
EVANNO Loïc	inspecteur	15 000 €	15 000 €
FORTE Thierry	inspecteur	15 000 €	15 000 €
JOUE Michel	inspecteur	15 000 €	15 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MAITRE Serge	inspecteur	15 000 €	15 000 €
MALMASSARI Anne	inspectrice	15 000 €	15 000 €
RAVOT Philippe	inspecteur	15 000 €	15 000 €
SAGARDOYTHO Didier	inspecteur	15 000 €	15 000 €
TABARY Florence	inspectrice	15 000 €	15 000 €
ARIDJ Ahmed	contrôleur	10 000 €	10 000 €
DUTERTRE Marie-Claire	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
LE ROSCOUET Liliane	contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
MACCOW Veina	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
MATON Edith	contrôleuse principale	10 000 €	5 000 €
SAGET Axel	contrôleur	10 000 €	10 000 €
SEIGNARD Anne	contrôleuse	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le responsable du pôle contrôle expertise,

Signé

Christian LANGE